

Extrait du communiqué publié le 02.11.2020 par Amnesty International et qui complète celui du 5 octobre sur l'utilisation de bombes à sous-munitions par l'Azerbaïdjan.

Le 5 octobre Amnesty International a identifié des armes à sous-munitions M095 DPICM (fabriquées en Israël) qui semblent avoir été tirées par les forces azerbaïdjanaises sur la ville de Stepanakert, capitale régionale du Haut-Karabakh, sans pouvoir identifier le nombre de victimes civiles.

Maintenant, pour la première fois, des photos attestent de l'utilisation de bombes à sous-munitions par l'Arménie dans le cadre du conflit actuel dans le Haut-Karabakh. Le 28 octobre 2020, vers 13h30 heure locale, une ou plusieurs roquettes ont été tirées sur Barda, frappant un quartier d'habitation proche d'un hôpital. Le bureau du procureur général azerbaïdjanais a déclaré qu'au moins 21 personnes ont été tuées, et environ 70 blessées.

Les experts d'Amnesty ont vérifié des photos, prises par des journalistes de Vice News dans la ville, de fragments d'armes à sous-munitions 9N235, tirées à l'aide de roquettes de fabrication russe, contre la ville par les forces arméniennes.

Les tirs d'armes à sous-munitions contre des zones civiles sont cruels et irresponsables et provoquent des morts, des blessés et des souffrances incommensurables.

Les civils pris entre deux feux

Alors que ce conflit continue de s'intensifier, les forces azerbaïdjanaises et les forces arméniennes se sont toutes rendues coupables d'avoir utilisé des armes interdites qui mettent en danger la vie des civils pris entre deux feux.

Les armes à sous-munitions **frappent, par nature, sans discrimination**. C'est pour cela que leur utilisation est interdite en toutes circonstances en vertu du droit international humanitaire. Malgré nos alertes répétées, les deux parties au conflit n'ont pas cessé d'utiliser ce type d'armes et ne protègent toujours pas les civils.

Des armes dévastatrices

Les armes à sous-munitions sont interdites au niveau international par un traité soutenu par plus de 100 États. Nous demandons à [l'Arménie](#) et à [l'Azerbaïdjan](#) de devenir parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Les armes à sous-munitions dispersent des centaines de petites bombes, ou sous-munitions, sur une vaste zone. On estime qu'entre 5 et 20 % des mini bombes n'explosent pas. Elles restent donc sur place et sont aussi dangereuses pour les civils que les mines terrestres antipersonnel.